

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 14 décembre 2015 à 15 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 16 novembre 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

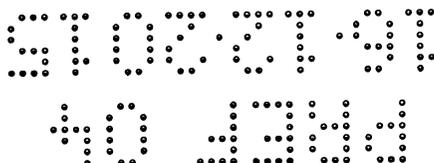
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Luberon Durance Verdon Agglomération,
1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Pierre SUZOR, représentant de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental

Etaient absents excusés :

Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale,
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA



Délibération n° D-2015-42 (14/12/2015)

OBJET : Demande de subvention au titre du FRAIM 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

Afin de développer certaines pratiques instrumentales, un programme d'acquisition d'instruments pour un montant de 34 290,75 € hors taxes est prévu pour l'année 2016.

Un certain nombre d'actions de découvertes instrumentales en direction des jeunes élèves dans le cadre des ateliers scolaires et périscolaires vont démarrer en janvier 2016. Le prévisionnel d'acquisition 2016 intègre des instruments petites mains indispensables pour la pratique instrumentale par des jeunes enfants.

Le montant de subvention sollicité s'élève à 20 574,45 euros correspondant à 60 % du montant hors taxes d'acquisition.

Après en avoir délibéré,

– DECIDE –

D'approuver le prévisionnel d'acquisition d'instruments pour l'année 2016, joint en annexe, d'un montant de 34 290,75 euros hors taxes ;

D'approuver la demande de subvention à hauteur de 20 574,45 euros hors taxes selon le plan de financement ci-dessous :

Coût hors taxes	Subvention Région PACA	Autofinancement
34 290,75€	20 574,45 €	13 716,30 €

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 14 décembre 2015.
La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion,

50004
40 333

Brigitte REYNAUD.



Prévisionnel d'acquisition d'instruments pour l'année 2016

OBJET			Montant H.T.	Montant TTC
Type d'instrument	Quant.	Marque	Devis	Devis
Accordéon	4	CLASSIC C.1b	11 360,00	11 360,00
Euphonium en plastique	3	TIGER	975,00	1 170,00
Flûte traversière	5	PEARL PF 505R	2 370,83	2 844,99
Fagott petites mains	4	AMATI	13 000,00	15 600,00
Flûte soprano en poirier	5	MOLLENHAUER Canta	303,75	364,50
Saxhorn baryton avec accessoires et embouchure	1	YAMAHA YBH-301	1 558,33	1 870,00
Violons de taille 3/4	2	Modèle GEWAPure EW plus	366,00	366,00
Violon de taille 1/2	3	Modèle GEWAPure EW	516,00	516,00
Xylophone table top	1	PERFORMER	644,17	773,00
Trompettes	1	TIGER	405,00	486,00
Euphonium	1	Yamaha YEP-821	2 791,66	3 350,00
TOTAL			34 290,74	38 700,49

10 10 50 00
4 4 0 0